

URBA CLUB67

20 Septembre 2007

THEME : PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Atelier « eau »

Cet atelier s'est déroulé par l'intervention, sous forme d'exposés, de trois techniciens sanitaires de la CUS :

Jean Marc WEBER (Service Eau) sur l'articulation urbanisation/réseau d'eau potable

Jean Paul EHRISMANN (Service Assainissement) sur les nouveaux chemins de l'eau dans en ville

Michaël MALFROY-CAMINE (service Assainissement) sur l'intégration des nouveaux principes d'eaux pluviales

Le tableau ci-dessous synthétise les exposés présentés.

OBJECTIFS	MESURES A PRENDRE	PIECES DU PLU CONCERNEES
<p>Fournir une eau de qualité propre à la consommation, sans à coup de pression. Fournir au meilleur prix, en quantité et à la pression désirée une eau où l'utilisateur a souscrit un abonnement. Consommation de pointe pour environ 2000 habitants = 60m³/h</p>	<p>Associer le SDIS le plus en amont possible dans la réflexion PLU pour définir les besoins. Rechercher d'autres ressources de secours pour lutter contre l'incendie (plan d'eau par ex).</p>	<p>Rapport de présentation : prévoir un chapitre de sensibilisation à la défense incendie. Règlement, orientations d'aménagement : prévoir des aménagements de bassins qui peuvent être utilisés pour la défense incendie.</p>
<p>-Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales. -Trouver d'autres formes de réponses aux pluies d'orage de plus en plus importantes. - Mettre en œuvre une politique volontariste de diminution des apports d'eaux pluviales aux réseaux. En finir avec le « tout tuyau ». -Utiliser l'eau pluviale pour valoriser les espaces publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'imperméabilisation à minima. - Utiliser des techniques alternatives pour retenir et ralentir le ruissellement de l'eau (fossés, noues, parking végétalisées, ever green) - Développer le séparatif dans les zones d'extension - favoriser l'infiltration - développer des espaces urbains paysagers qui constituent des lieux d'animation urbaine. <p>Institution du droit de préemption par la collectivité pour l'acquisition de terrains en vue de la protection du périmètre de captage de l'eau potable (zonage N de préférence pour le périmètre de protection rapproché).</p>	<p>PADD : Valoriser l'eau pluviale Rapport de présentation : faire mention du SDAGE du Bassin Rhin Meuse le PLU doit être compatible avec ses orientations, du SAGE. Règlement Art 4 : Préconiser le réseau séparatif. Art 5 : mettre une superficie minimale lorsque la règle est justifiée par des contraintes techniques relatives à la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif. Art 13 : autoriser la végétalisation des toitures, préconiser certaines plantes filtrantes (roseau, typha) Annexe sanitaire eau : note technique et plans Intégrer le Schéma Directeur d'Assainissement de la CUS.</p>
	<p>Elaborer un recueil des techniques et préconisations de gestion des eaux pluviales.</p>	

Une conception alternative de la gestion de l'eau dans les projets urbains apporte une plus-value, mais aussi à l'air, au sol et au sous-sol. Elle contribue à l'assainissement en soulageant les réseaux et permet d'importantes économies d'eau potable. Elle nécessite un savoir-faire spécifique qu'il faut intégrer dès la conception des projets d'aménagement.